

# Eco-mobilier

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 février 2012

## Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

### **Les distributeurs et fabricants de mobilier créent Eco-mobilier**

Le décret paru le 8 janvier dernier au *Journal Officiel* fixe les conditions de mise en place de la nouvelle filière consacrée aux déchets d'ameublement. Les distributeurs et fabricants, mobilisés depuis la loi Grenelle II, ont créé en décembre 2011, la société qui sollicitera l'agrément des Pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage du mobilier domestique.

Elle agira sous le nom d'Eco-mobilier.

#### **La création d'une nouvelle filière, pour l'ameublement domestique**

Toute entreprise qui fabrique, importe, assemble ou introduit pour la première fois des éléments d'ameublement doit désormais pourvoir à la collecte, à l'enlèvement et au traitement des produits qu'elle a mis sur le marché. Elle satisfait à ses obligations en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Les produits concernés sont tous les éléments d'ameublement d'intérieur ou d'extérieur, assurant l'assise (sièges, fauteuils), le couchage (literie et sommiers), le rangement (meubles d'appoint, de salle de bain,...), les plans de pose ou de travail (mobilier de cuisine, mobiliers techniques,...).

2,4 millions de tonnes de meubles sont mis chaque année sur le marché et environ 2 millions de tonnes sont mis au rebut. D'après l'ADEME, le gisement à collecter serait de 33 kg/an/habitant. D'ici la fin de l'année 2015, le développement de la nouvelle filière devra permettre d'atteindre un taux de réutilisation et recyclage de 45% des déchets d'ameublement domestique. Majoritairement collectés en partenariat avec les collectivités territoriales, les produits seront, soit récupérés par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et réutilisés, soit orientés vers des professionnels pour recyclage et valorisation.

#### **Eco-mobilier et l'organisation de la filière**

Par anticipation des obligations du décret, 24 distributeurs et fabricants de mobilier\* ont créé le 12 décembre dernier la société Eco-mobilier.

Présidée par Jean-Louis Baillot, Directeur des opérations commerciales d'IKEA International et dirigée par Dominique Mignon, précédemment Directrice du développement d'Eco-systèmes, éco-organisme agréé pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), Eco-mobilier a vocation à devenir l'éco-organisme de la filière pour le mobilier domestique.

Au nom de ses actionnaires, Eco-mobilier participe actuellement à la concertation conduite par les Pouvoirs publics et l'ADEME, afin de définir les modalités de fonctionnement de la filière et fixer les conditions d'application du décret :

- la couverture nationale du service et les modalités de collecte des produits
- le financement de la filière via une éco-participation
- l'atteinte des objectifs de réutilisation, recyclage et valorisation

Pour étayer ce travail, la société Eco-mobilier conduit plusieurs expérimentations de collecte en déchèterie en partenariat avec l'ADEME. La première a débuté en décembre 2011 à Lure en Haute-Saône et une seconde bientôt à Strasbourg dans le Bas-Rhin. La mise en place de bennes spécifiques sur les territoires de deux collectivités permettra d'identifier notamment la quantité de meubles collectés, les coûts d'enlèvement, de traitement, la composition des produits, les filières de valorisation, etc.

Après agrément, Eco-mobilier mettra en place les partenariats avec les collectivités volontaires pour la collecte du mobilier en déchèterie. Le dispositif sera renforcé par la mise en place de collectes complémentaires pour couvrir l'ensemble du territoire et particulièrement les zones peu équipées en déchèteries.

**\*Les 24 associés de la SAS Eco-mobilier**

Alinéa, Alsapan, BUT International, Compagnie Continentale Simmons, Conforama France, Meubles Demeyre, Fournier SA, Gautier France, GRAM, Grand Litier First Service, COFEL, J. P. Gruhier, Meubles IKEA France SNC, Hygena Cuisines, Maison de la Literie, Mobilier de France, Mobilier Européen, Groupe Parisot, Roset SA, Salm SAS, Sesame, UCEM (Union Commerciale pour l'Equipement Mobilier), VALCO, WM88.

**A propos d'Eco-mobilier**

Eco-mobilier est une société à but non lucratif ayant pour mission d'organiser la nouvelle filière de recyclage et de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement domestique.

**Contacts presse**

Agence OXYGEN

Ophélie Surini / Aurélie Jeanne

04 50 68 86 65 - [ophelie@oxygen-rp.com](mailto:ophelie@oxygen-rp.com)